



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE  
PRIVÉS NON LUCRATIFS

## Signature de la convention « développement » durable »

Discours de M. Yves-Jean Dupuis, directeur général  
Le 27 octobre 2009

Monsieur le Ministre d'État, mesdames les Ministres, messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Voilà plus de deux années maintenant que la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs, rassemblant plus de 1500 organismes, gestionnaires de quelque 3 200 établissements et services, s'investit dans le repérage et la promotion des pratiques éco-responsables en santé. Ce travail qui s'inscrit dans le continuité des Awards du développement durable, a permis d'aboutir à la convention que nous signons aujourd'hui et à laquelle notre fédération est tout particulièrement attachée. Cet attachement est le résultat de deux constats à partir desquels se fondent les actions menées jusqu'à ce jour par nos adhérents et promues par notre fédération :

En premier lieu, le constat de l'impossibilité de dissocier l'action en santé et la promotion du respect de l'environnement. C'est à juste titre que l'ADEME, partenaire indispensable dans nos démarches, rappelle souvent que la branche santé représente 11% des consommations d'énergie du secteur tertiaire. Notre activité est par essence polluante. Or la valeur communément partagée par toutes les fédérations d'une amélioration continue de la qualité de la prise en charge du patient appelle nécessairement à concilier nos activités et les impératifs du développement durable.

Ensuite, le constat que notre fédération ne peut se soustraire au rôle majeur qu'elle doit jouer dans l'action de notre société pour relever les défis environnementaux qui l'attendent. La défense de l'environnement et les activités de nos adhérents ont cela de commun qu'elles sont transversales : présente dans les trois champs de la prise en charge, social, médico-social et sanitaire, la FEHAP a acquis une vision générale des problèmes environnementaux que pose le développement de notre mission ainsi qu'une capacité de diagnostic, une expérience et un savoir-faire qu'alimentent chaque jour les projets de nos adhérents.

Je me dois d'ailleurs de leur rendre hommage, de remercier celles et ceux qui œuvrent quotidiennement dans la promotion du développement durable en santé. Il n'est pas possible de faire la liste exhaustive de toutes les actions réalisées ou en passe de l'être. Mais je souhaiterais tout de même citer en exemple le centre de médecine Physique et de Réadaptation de Bobigny qui a obtenu le label Haute Qualité Environnementale (HQE) pour avoir accordé une attention toute particulière à l'élaboration d'un projet architectural respectant l'environnement, ou bien encore l'hôpital Saint-Joseph et l'hôpital Ambroise Paré de Marseille, primés à l'édition 2008 des Awards du développement durable.

Cette convention est donc avant tout celle de nos adhérents, rédigée par et pour eux. Elle a pour dessein de fixer des objectifs dans les différents champs de l'activité des acteurs, sur la base du volontariat et pour une montée en gamme rapide des actions à mener dès aujourd'hui pour garantir notre environnement de demain. Nombreux sont les moyens d'actions. Il convient cependant de les sélectionner à l'aune de leur efficacité. Cette efficacité dépendra de la prise en considération des spécificités du monde de la santé, notamment du monde hospitalier où les exigences de sécurité et d'hygiène, plus

prégnantes que pour tout autre secteur, expliquent en partie le caractère polluant de nos activités.

Cette prise en compte des spécificités sanitaires doit ainsi permettre un travail en commun de tous les acteurs. Ce travail permettra notamment d'appréhender la portée des certificats d'économie d'énergie dans le milieu de la santé. Il pourra aussi être l'occasion de repérer tous les effets de la taxe anti-carbone, en cours d'élaboration, sur la gestion financières des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, notamment sur celle des établissements ayant recours à d'importantes flottes de véhicules très consommateurs d'énergies fossiles comme l'HAD et les SSIAD. Le cadre conventionnel pourrait est propice à l'émergence d'un espace d'échanges et d'accompagnement s'agissant de ces nouvelles dispositions. C'est aussi pour cela que je suis fier d'apposer ma signature sur cette convention au nom de notre Président. Déclinaison du Grenelle de l'Environnement, elle est une partie intrinsèque de ce *contrat naturel* qu'impose notre responsabilité sociétale à l'égard des assurés sociaux d'aujourd'hui et de ceux de demain. Travaillons dès à présent à faire de cet outil, le mode privilégié de l'action publique environnementale. Fidèle à cet esprit d'initiative qui caractérise l'offre privée non lucrative, les établissements de la FEHAP sauront donner vie à la convention que nous signons ce jour.